



ASSOCIATION NATIONALE de PETANQUE des SAPEURS POMPIERS

CAHIER DES CHARGES

Organisation d'un Championnat de France de Pétanque

Le 20 octobre 2022



ASSOCIATION NATIONALE de PETANQUE des SAPEURS POMPIERS

Claude RIVERE DE CARLES
Président de la commission de pétanque
des Sapeurs Pompiers
28 avenue de la Gare 09700 SAVERDUN
Tél : 06 60 71 91 00
E.Mail : claude.rdc@orange.fr

Cher Ami,

Ce cahier des charges est une base de travail et un guide pour une future organisation d'un championnat de France. Il va de soi que la commission nationale tient à ce que l'organisateur respecte ces directives ainsi que celles qui sont énoncées dans le règlement national.

Des modifications peuvent être apportées. Il s'agit uniquement d'améliorations pour être au plus près de l'évènement.

Vous pouvez vous appuyer sur ce document pour commencer à travailler.

Merci d'œuvrer pour le bien fondé de la pétanque, qui comme vous le vivez est une discipline porteuse où l'on retrouve toute la convivialité chère à tous les Sapeurs-Pompiers.

Ne vous gênez pas de me contacter si vous désirez plus de renseignements.

Recevez mes salutations sportives.

Le responsable national de l'ANPSP

Claude RIVERE DE CARLES

COMMISSION NATIONALE DE PETANQUE

Le présent cahier des charges a été adopté par la commission nationale de pétanque des Sapeurs- Pompiers. Il constitue un ensemble indissociable. Il s'adresse aussi bien aux organisateurs qu'aux joueurs.

Son but est d'apporter à chacun les informations, les directives et les repères nécessaires à la parfaite organisation d'un Championnat de France de pétanque.

Vous trouverez également le règlement de la compétition auquel tous les organisateurs et les compétiteurs doivent se soumettre. Il doit être suivi à la lettre. Tout non-respect ou tentative de fraude sera sanctionné immédiatement.

1/ Présentation générale

2/ Budget

3/ Organigramme

4/ Organisation générale

5/ Budget prévisionnel

6/ Récompenses

7/ Règlement

Le responsable national

Claude RIVERE DE CARLES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE DES SAPEURS- POMPIERS

Cahier des charges

1/ Présentation générale

Le championnat de France de pétanque des Sapeurs-Pompiers est une manifestation attribuée par l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers sous couvert de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français à un comité d'organisation (amicale ou union départementale).

Pour faire acte de candidature, l'organisme candidat doit faire parvenir à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers une demande de candidature (lettre type fournie) et paraphée par Président Amicale, Président Union Départementale, Directeur départemental, Président Union Régionale et Président ANPSP.

☞ Organisation impliquante

- ✓ Amicale organisatrice
- ✓ Union Départementale organisatrice
- ✓ SDIS
- ✓ Union Régionale
- ✓ Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers
- ✓ Mairie du lieu de l'organisation
- ✓ Partenaires

☞ Le championnat de France est limité à 300 équipes, et complété par 3 autres challenges.

- ✓ Championnat de France (Challenge Christian RIVIERE) samedi matin.
- ✓ Challenge Jean Lou CARSALADE samedi après-midi.
- ✓ Challenge Jo DUMAUX Dimanche matin.
- ✓ Challenge de la ville ou de l'UD ou autre dimanche matin.

☞ Règlement

- ✓ Propre aux Sapeurs-Pompiers (règlement de l'ANPSP)
- ✓ Le championnat se déroule le 1^{er} week-end du mois de septembre. Toutes autres dates peuvent être envisagées mais elles seront examinées par le bureau de l'ANPSP.
- ✓ Durée (vendredi après-midi accueil des participants, samedi et dimanche compétition)
- ✓ Lieu

2/ Budget

Dépenses

☞ Prévoir la prise en charge des repas des membres (9) de la commission nationale pour la réunion du mois de janvier précédant la compétition. En principe, cette réunion a lieu le dernier samedi du mois de janvier.

☞ Prévoir la prise en charge des officiels de la table de marque avec leurs épouses pour le week-end de compétition. Ils sont au nombre de 3 ou 4. L'hébergement est pris du jeudi soir au dimanche soir suivant l'éloignement du lieu de la compétition. Ces personnes sont désignées par le bureau de l'ANPSP. Cette prise en charge comprend restauration, hébergements, boissons au cours de la compétition et cadeaux individuels.

☞ Prévoir la prise en charge des repas des membres de la commission nationale pour le week-end de compétition. Décision prise le 3 septembre 2010.

☞ Prévoir la prise en charge des bénévoles du comité d'organisation.

☞ Prévoir 2 à 3 arbitres locaux (départemental ou régional). Ils sont désignés par l'organisateur. Les prendre en charge pour la restauration et leur offrir des cadeaux individuels. En principe pour les Sapeurs-Pompiers ils opèrent bénévolement.

☞ Prévoir achat de 3 maillots tricolore pour les champions de France. Ces maillots sont fournis par l'ANPSP.

☞ Prévoir achats des récompenses à partir des ¼ de finales dans les trois premiers challenges. Pour le quatrième récompenser à partir des ½ finales. Les récompenses et la valeur des lots sont au chapitre 6.

☞ Prévoir une assurance couverture de la manifestation.

☞ Prévoir les frais postaux, téléphoniques, papeterie etc...

☞ Prévoir frais de publicité.

☞ Prévoir le cadeau souvenir à chaque participant d'une valeur égale à 8 à 10 euros et plus si vous le pouvez

☞ Prévoir un retour à l'ANPSP la somme de 8€ par équipe prélevé sur l'engagement de 36€. Article 13 du règlement de l'ANPSP. Cette somme est révisable.

☞ Prévoir un retour à l'ANPSP 60% de la subvention attribuée par la FNSPF. L'organisation garde les 40% de cette subvention. Article 17 du règlement.

☞ Prévoir des équipements pour le comité organisateur (polo, t shirts).

☞ Hébergement des compétiteurs : 3 possibilités et plus

➤ Libre en fournissant un inventaire complet des structures existantes.

➤ Possibilité de camping, emplacement pour camping-car.

➤ Géré par l'organisateur (avance financière importante). **Pas conseillé.**

➤ Géré par un organisme spécialisé (attention à la participation financière). **Pas conseillé.**

☞ **Restauration**

➤ Les repas sont réservés et payés lors de l'engagement des équipes.

➤ Location ou prêt d'une salle ou d'un chapiteau pour la restauration (vendredi soir, samedi midi et soir, et dimanche midi). L'idéal est que cette structure soit très proche du lieu de la compétition.

➤ Tenir compte de la gratuité des repas pour les officiels, les membres de l'ANPSP et des membres bénévoles du comité d'organisation.

➤ Les tarifs des repas se veulent attractifs et non lourds financièrement : 18€ pour le vendredi soir, 18€ pour le samedi midi, 20 € pour le samedi soir, 18€ pour le dimanche midi.

➤ Dans la mesure du possible, les repas sont servis à l'assiette et non en self.

➤ Prévoir de grandes poubelles et des sacs poubelles.

☞ **Petits déjeuners, sandwichs et restauration rapide à midi**

➤ Les petits déjeuners sont réservés et payés lors de l'engagement des équipes.

➤ Le tarif pratiqué pour le petit déjeuner est de l'ordre de 4,50€.

- Le tarif de la sandwicherie et de la restauration rapide à midi est défini par l'organisation.
- Prévoir un espace convivial pour les petits déjeuners du samedi matin et dimanche matin. Ce même espace est utilisé pour la restauration rapide du samedi midi et dimanche midi.
- Exemples de petits déjeuners : café, chocolat, pain, viennoiseries (croissant, chocolatine), jus d'orange, œufs, saucisse, ventrèche, vin, eau....
- Exemples sandwich et restauration rapide : œufs, saucisse, ventrèche, frites, vin, eau, etc....
- Prévoir un grand espace avec chapiteau, tables et chaises.
- Prévoir énergie (électricité et gaz), eau courante, évier.
- Prévoir plancha, grills, réchauds.
- Prévoir ustensiles de cuisine et ingrédients.
- Grandes poubelles et sacs poubelles.

☞ **Buvette**

- La vente des tickets boissons ou jetons doit se faire à une caisse centrale. Au carnet, sachet ou à l'unité. En ayant un point de vente, le travail des serveurs est simplifié. De plus, l'argent ne transite que par un lieu bien défini
- Comme pour la restauration les tarifs doivent être raisonnables.
- Prévoir un grand espace avec grande buvette couverte, tables et chaises pour la convivialité.
- Location éventuelle d'un local, d'un chapiteau, de matériels (réfrigérateur, camion réfrigérateur, machines à débit de bière, etc.).
- Energie (gaz, électricité).
- Gobelets.
- Grandes poubelles et sacs poubelles.

☞ **Aires de jeu**

- Un podium sonorisé.
- Sonorisation des aires de jeu.
- 8 terrains d'honneur (15m x 4m) de A à H.
- 150 terrains (13m x 3m) numérotés de 1 à 150.
- Si possibilité prévoir des gradins au niveau des terrains d'honneur.
- Au pied du podium un tableau indiquant l'implantation des terrains et le tirage des poules.
- Traçage des terrains (ficelle).
- Prévoir des barrières de foule autour des terrains d'honneur.
- Pose de panneaux publicitaires au niveau des barrières de foule.

☞ **Sur le site**

- Balisage et fléchage de l'accès au site.
- Prévoir des toilettes.
- Prévoir un grand parking et un espace pour les camping-cars.
- Prévoir un espace pour le village des exposants (tables, chaises, chapiteaux, électricité etc..).
- Prévoir installations de poubelles.
- Prévoir gardiennage jour et nuit du site et des parkings (bénévoles ou société).

☞ **Frais de gardiennage du site (voir ci-dessus)**

☞ **Frais Bureautique (imprimerie, reprographie)**

- Montage des dossiers.
- Affranchissements pour expédition.
- Affiches.

- Papeterie.
- Plaquette.
- Téléphonie.
- Etc...

☞ **Tombola**

- Achat de lots.
- Impression des billets.

☞ **Vin d'honneur**

- A la charge de l'organisateur ou d'un sponsor.

☞ **Achat ou location de divers matériels et matériaux**

Recettes

☞ **Collectivités**

- Amicale ou UD organisatrice.
- Commune (terrains et matériels).
- SDIS.
- Groupement de Coopération Intercommunal.
- Direction de la Jeunesse et des Sports.
- Conseil Départemental.
- Conseil Régional.
- CNDS
- Syndicat d'Initiative.

☞ **Partenaires associatifs**

- Union Départementale.
- Union Régionale.
- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (subvention article 17 du règlement de l'ANPSP et coupe ou trophée).
- Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers.

☞ **Publicité**

- Annonceurs.

☞ **Sponsors et exposants**

☞ **Buvette**

☞ **Engagements des équipes**

☞ **Réservations des repas**

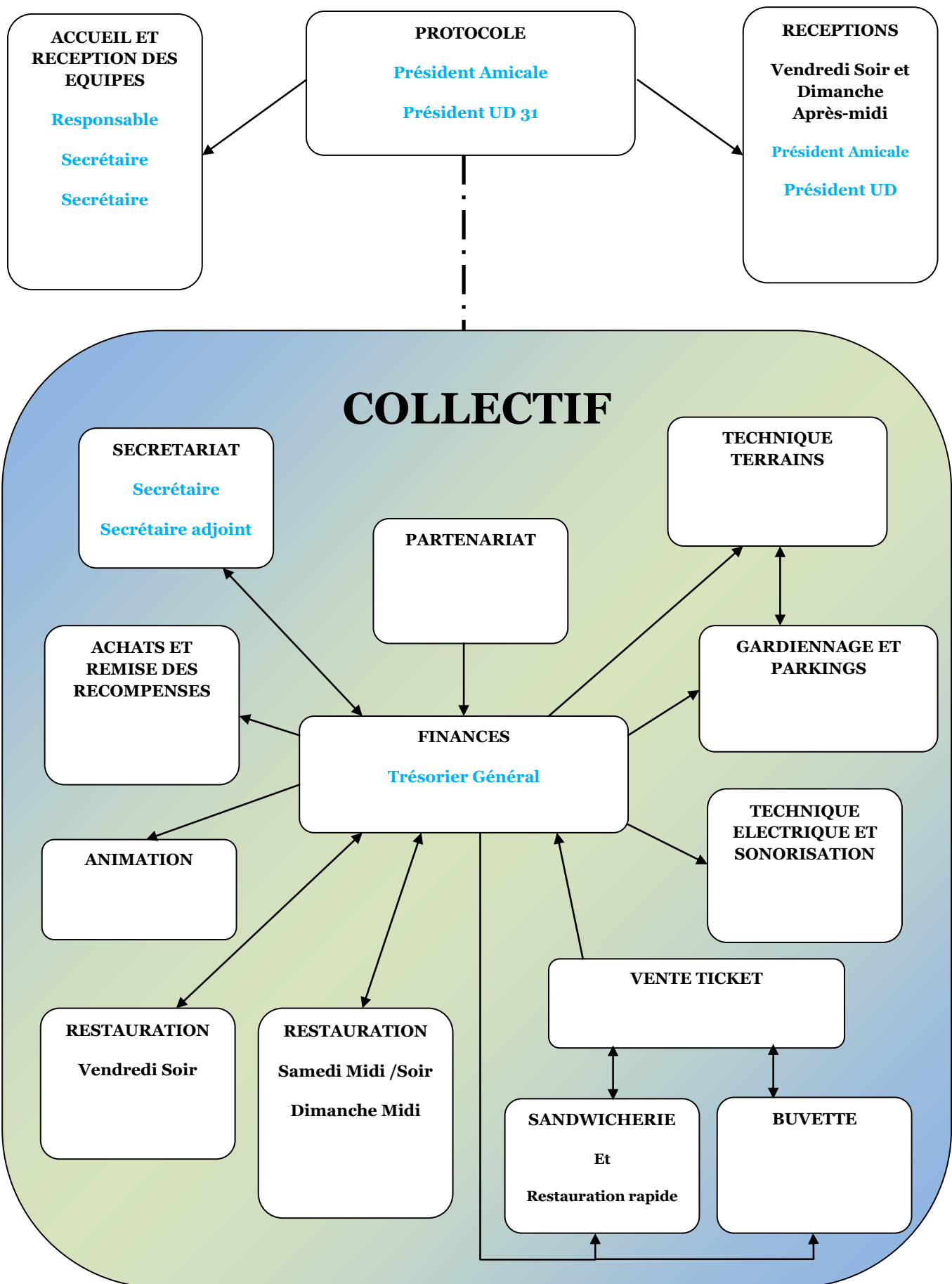
☞ **Produit des ventes (locaux et souvenirs)**

☞ **Dons divers**

☞ **Tombola**

☞ **Toute autre forme de produit**

ORGANISATION



3/ Organigramme

Commissions issues du collectif d'organisation

☞ Personnel collectif d'organisation (6)

- 1 Président (accueil, réception, protocole).
- 3 Secrétaires (technique, réception, administratif).
- 2 Trésoriers (finances, partenaires, buvettes, intendance, hôtels).

☞ Personnel organisation (40)

- Buvettes (18).
- Casse-croûte (7).
- Sonorisation (2).
- Accueil et remise des cadeaux (3).
- Vente des tickets boissons (2).
- Entrée salle de restauration (4).
- Graphiques et arbitres (3 officiels + 2 arbitres).
- Gardiennage (2).
- Traçage des terrains (2).

Au total : 40 Sapeurs-Pompiers plus 5 extérieurs (graphiques et arbitres)

4/ Organisation générale

☞ Intendance

- Hébergements (hôtels traditionnels, collectifs, campings, etc.).
- Repas (traiteur, boissons, salle ou chapiteau).
- Accueil.
- Rapatriement, terrains, hôtels.

☞ Finances

- Budget prévisionnel.
- Subventions.
- Partenaires et sponsors.
- Plaquette de présentation.

☞ Technique



- Traçage des terrains, mise en place des barrières.
- Carré d'honneur.
- Podium.
- Graphiques, panneaux de présentation.
- Sonorisation.
- Tribunes.
- Toilettes à proximité.
- Gardiennage (jour et nuit).
- Parkings.

☞ Convivialité

- Petits déjeuners.
- Sandwicherie.
- Restauration rapide.
- Restauration (repas).
- Buvette.
- Tombola.
- Soirée récréative (facultative).
- Stands divers (produits régionaux).
- Souvenir à chaque participant, arbitres, teneurs de table.
- Sorties pour visites des sites avant la compétition (facultative).

☞ Protocole

- Invitations aux personnalités (députés, conseillers, maire, directeur, présidents, gendarmerie, etc....).
- Récompenses (coupes, lots, fleurs, maillots).
- Apéritif d'honneur en fin de manifestation.

Pour la préparation

- Traçage des terrains (par les services municipaux ou organisation).
- Mise en place du podium.
- Panneaux d'affichage des poules.
- Numérotation des terrains.
- Mise en place des stands buvette.
- Contacts avec hôtels.
- Contacts restauration.
- Salle de restauration (mise en place).
- Sonorisation.
- Voir moyens de transport (minibus, bus).

Collectif d'organisation

- Amicale organisatrice.
- Union départementale organisatrice.
- Centres de secours proches.

Dossier technique

- 150 terrains tracés : 13 x 3 (ceci est un minimum).
- 8 terrains d'honneus : 15 x 4 (ceci est un minimum).
- Les terrains d'honneur doivent être bordés de barrières.
- Numérotation de tous les terrains.
- Podium avec sonorisation proche des terrains d'honneur.
- Panneaux affichages des compositions de poules et des plans de situation des aires de jeux.

5/ Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL POUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE DES SAPEURS POMPIERS			
DEBIT		CREDIT	
1/. Frais divers : bureautique, affranchissements, papeterie etc	800	1/. Engagements équipes (300)	10800
2/. Frais location matériels (sono, camions réfrigérants, friteuses, etc.....	1200	2/. Part de subvention Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers	720
3/. Achats, location divers matériel restauration	1000	3/. Déjeuners du matin	1800
4/. Achats de produits (boissons, viennoiseries, saucisses, merguez. Etc.)	11170	4/. Retour sur vente de produits	22000
5/. Restauration compétiteurs et bénévoles	46000	5/. Restauration	45850
6/. Frais pour officiels (restauration, hébergement)	1200	6/. Participation Amicale de	1000
7/. Cadeaux aux officiels	700	7/. Participation Union Départementale	1000
8/. Récompenses aux compétiteurs (4 concours)	7000	8/. Participation Union Régionale	1000
9/. Cadeau d'accueil aux participants (900)	9000	9/. Participation SDIS de	1000
10/. Frais plaquettes et publicité	1270	10/. Aide du Conseil Régional	1000
11/. Frais de réception des membres du bureau national pour tirage et jours de compétition	1200	11/. Aide du Conseil Départemental	1000
12/. Frais d'animation et soirée dansante + SACEM	1000	12/. Aide CNDS (manifestation exceptionnelle de D.R.J.S.C.S)	1000
13/. Frais équipements pour les bénévoles (40)	1500	13/. Valorisation prestations Mairie de	2000
14/. Par sur subvention FNSP à ANPSP	1080	14/. Partenariat et sponsors	1500
15/. Location chapiteaux, tentes etc...	2000		
16/. Décoration du site	700		
17/. Frais de gardiennage du site	700		
18/. Valorisation prestations Mairie de	2000		
19/. Maillots CDF, badges équipes	350		
20/ Retour sur engagements (6e/équipe)	1800		
TOTAL	91670	TOTAL	91670

6/ Récompenses

Cette liste est une base. Libre à chaque organisateur de la grossir. Des lots divers peuvent compléter ou remplacer certaines coupes.

Championnat de France

Vainqueurs :

- Challenge **Ch. RIVIERE**
- 3 maillots tricolores floqués <<**champion de France 20...**>>
- 3 médailles d'**or** avec ruban tricolore
- 1 grande coupe (environ 55 cm de haut)
- 1 coupe de la FNSP
- 3 coupes individuelles (environ 40 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 60€ (60x3= 180€)

Finalistes :

- 3 médailles d'**argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 50 cm de haut)
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 37 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 45€ (45x3= 135€)

½ Finalistes :

- 3 médailles de **bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 48 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 36 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 35€ (35x3= 105€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 40 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 20€ (20x3= 60€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge JL CARSALADE

Vainqueurs :

- 3 médailles d'**or** avec ruban tricolore
- Challenge **JL CARSALADE**
- 1 grande coupe (environ 50 cm de haut)
- 3 coupes individuelles
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 40€ (40x3= 120€)

Finalistes :

- 3 médailles d'**argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 45 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 42 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 30€ (30x3= 90€)

½ Finalistes :

- 3 médailles de **bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 36 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 25€ (25x3= 75€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 35 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 15€ (15x3= 45€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge JO DUMAUX

Vainqueurs :

- 3 médailles **d'or** avec ruban tricolore
- Challenge **JO DUMAUX**
- 1 grande coupe (environ 45 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 33 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 40€ (40x3= 120€)

Finalistes :

- 3 médailles **d'argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 30€ (30x3= 90€)

½ Finalistes :

- 3 médailles **de bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 33 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 20€ (20x3= 60€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 30 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 25 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 15€ (15x3= 45€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge de la Ville ou Challenge de l'UD

Vainqueurs :

- 1 grande coupe (environ 44 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 33 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 20€ (20x3= 60€)

Finalistes :

- 1 coupe (environ 38 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 15€ (15x3= 45€)

½ Finalistes

- 1 coupe (environ 34 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 10€ (10x3= 30€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

**Ces récompenses sont une base. Si l'organisateur peut se permettre d'augmenter la valeur des lots libre à lui.
Cependant il ne peut diminuer les valeurs notifiées si dessus.**

Ce cahier des charges a été réactualisé le 20 octobre 2023

Pour le bureau de l'ANPS

7/ Règlement

Il est revu chaque année par le bureau de la commission nationale.

REGLEMENT

Art 1 : Le Championnat de France de Pétanque des Sapeurs-Pompiers est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. Il faut être adhérent à une union départementale. En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 : Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à **l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice** sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 : Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions. Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité

Permis de conduire

Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis : Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours. A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Art 4 : **Le Championnat de France est baptisé Challenge Christian RIVIERE.** Il est limité à **300 équipes**. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises. Les **300 équipes** sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 14
- Haute Garonne : 14
- Gironde : 14
- Ariège : 8
- Gard: 8
- Vaucluse : 6
- Saône et Loire 6
- Lot et Garonne : 5
- Finistère : 5
- DOM TOM : 2
- Amicale et département organisateur : (défini par la commission nationale)
- Pour tous les autres départements : 4

Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.

Art 5 : Les perdants de poule du **Championnat du Championnat de France** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30. **Les parties se jouent en 13 points.**

Art 6 : Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^e de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. **Ceci en fonction de l'évolution des parties.**

Art 7 : Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges. Il se déroule par élimination directe et est doté **du Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débute à débute à **8h15 précises**. Toutes les parties se jouent en **11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.**

Un 4^e concours basé sur **64 équipes** est organisé le dimanche matin. Il est doté d'un **Challenge**. Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers.** Elimination directe et parties en **11 points jusqu'aux ½ finales.**

Art 8 : Pour le Championnat de France, **aucun panachage inter département n'est autorisé**. Si une équipe est incomplète (2 joueurs manquants), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Cependant, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 : Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de responsables techniques désignés par la commission nationale de pétanque**. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 : À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique**. **Les chaussures ouvertes ne sont autorisées pour toute la durée de la compétition**. Cet article est applicable dans les quatre concours.

Art 11 : Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3^e challenge **et 4^e challenge**.

Art 12 : Les horaires définis devront être respectés sous **peine de pénalités**

De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points

Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue

Art 13 : Le prix d'engagement est de **36 Euros par triplette** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **8 Euros** par triplette pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 : Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**.

Art 15 : Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

Art 16 : L'organisateur souscritra une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 : La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

Art 18 : Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs ($\frac{1}{4}$ finalistes, $\frac{1}{2}$ finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non-présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

Art 19 : Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants.

Peuvent voter : Les référents désignés par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 2 septembre 2022.

Annexe 1 de l'article 4

- Une fois le nombre de **300** engagés est atteint en respectant l'article 4, une liste d'attente de **301** à X sera ouverte. Ces équipes de **301** à X seront inscrites dans le 2^e challenge, si elles décident de maintenir leur participation. L'organisation entrera en contact pour demander leur décision. Maintien ou annulation. Toutefois, si maintien sur la liste d'attente, le jour du championnat, une ou plusieurs équipes engagées au championnat ne sont présentes, les places libérées seront comblées par les équipes en attente, du **300** à X.

- A noter qu'une priorité d'attente sera donnée à certains « gros départements » qui depuis de nombreuses années comblent le déficit d'équipes qui se produit dès que nous organisons sur le haut de notre territoire.

- Lors des inscriptions, pour les départements qui ne pratiquent pas de concours qualificatifs au championnat de France, une amicale ne pourra engager qu'une seule équipe, les autres passant automatiquement en liste d'attente. Il est conseillé au responsable de numérotter de 1 à X l'ordre de priorité. Cette obligation a pour but de ne pas bloquer l'engagement d'autres équipes de son département.

Si 10 jours avant la clôture officielle des inscriptions le quota de 4 du département n'est atteint, elles seront intégrées en fonction des places disponibles.

Tout ceci sera géré par le bureau national pour éviter certaines passes droites.

Annexe 2 de l'article 19

- Appel à candidature 7 mois avant l'AG électorale.
- Les demandes de candidatures seront adressées par courrier au Président de l'A.N.P.S.P. Elles devront parvenir avant le dernier jour du mois de juillet de l'année électorale.
- 1 votant par département désigné par le PUD. De préférence le référent pétanque si ce département passe par un championnat départemental.
- Le votant et le ou les candidats devront être présent le jour de l'élection.
- Les frais de déplacement sont à la charge de l'UD ou de son référent.
- Mode d'organisation :

Il faut renouveler 3 postes

Liste unique avec tous les noms des candidats.

Sur la liste possibilité de rayer des noms. Il devra rester un maximum de 3 noms.

Les élus seront ceux qui auront obtenu le plus de suffrages.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager.

Le bureau de vote sera désigné par le bureau national.

Annexe modifiée et acceptée lors du bureau national le 2 septembre 2022.

